

10 Faits divers & Justice

Lutte contre le trafic d'ivoire à Moanda

Deux agents des Eaux et Forêts et un Camerounais écroués à Franceville

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Un chef d'équipe de l'antenne locale de l'administration des Eaux et Forêts et son chauffeur auraient outrepassé une convention, qui les oblige à signaler toute découverte de pointes d'ivoire effectuée dans leurs zones d'intervention. Ils ont plutôt préféré écouler le stock de défenses d'éléphants auprès d'un Camerounais - présenté comme coutumier des faits -, à hauteur de 650 mille francs. Les trois mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt, le mercredi 9 janvier dernier, à la maison d'arrêt de Franceville.

LES gendarmes de la brigade de Moanda viennent de mettre hors d'état de nuire trois individus impliqués dans un trafic des trophées d'espèces intégralement protégées. Il s'agit de : Jean-Paul Ba-



Photo : DR

De gauche à droite : Abochi Alifa, Jean-Paul Bakouandza et Bonjean Assoumou Evouna.

kouandza et Bonjean Assoumou Evouna, tous deux Gabonais, en service à l'antenne locale des Eaux et Forêts. Le troisième individu, Abochi Alifa, est un ressortissant camerounais auprès de qui les deux agents de l'Etat auraient écoulé près de 20 kg de pointes d'ivoire. Selon les informations recueillies auprès des sources militaires proches de la brigade de gendarmerie de Moanda, les deux agents des Eaux et Forêts

susmentionnés auraient violé les termes d'une convention en vigueur au sein de leur administration. Ledit accord prévoit que toute trouvaille de carcasse d'éléphant et autres trophées doit être immédiatement répercutée au niveau de la hiérarchie de l'administration des Eaux et Forêts. Or, au cours de leurs dernières inspections de routine sur différents sites, Jean-Paul Bakouandza et Bonjean Assoumou



Photo : N.O./L'Union

Tous les trois ont été incarcérés à la prison de Yené.

Evouna sont tombés sur près de 20 kg de pointes d'ivoire. Sauf que sieur Bakouandza, agissant comme chef d'équipe, aurait décidé de passer outre les termes de la convention, préférant plutôt garder ces trophées par devers lui. Mieux, un acheteur camerounais identifié comme Abochi Alifa a accepté de mettre à contribution la somme de 650 mille francs pour se les approprier.

MANDAT DE DÉPÔT. La transaction s'est effectuée à Moanda 3, quartier situé à la périphérie de la ville minière. Malheureusement pour ces agents des Eaux et Forêts, cet échange marchand ne sera pas passé inaperçu, des pandores du chef-lieu du département de la Lémbombi-Leyou ayant été mis au parfum de l'affaire. Aussi, le samedi 4 janvier dernier, les trois trafiquants présumés ont-ils été pris dans la souricière

tendue par les Officiers de police judiciaire (OPJ). Lors de l'audition des mis en cause au poste de gendarmerie, les enquêteurs ont découvert que les deux agents des Eaux et Forêts étaient des récidivistes. L'agent de liaison, Bonjean Assoumou Evouna, un ancien militaire révoqué, aurait même tenté d'écouler ce dernier stock à l'insu de son chef.

« Les pointes d'ivoire ont toutes été récupérées le jour de l'arrestation des mis en cause, vers 23 heures, au domicile de sieur Abochi Alifa. Ce dernier serait coutumier des faits », indique une source militaire proche du dossier. Au terme de la procédure, les deux Gabonais et le Camerounais ont été déférés, mercredi, devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville. Après audition, le juge d'instruction les a placés en détention préventive à la prison centrale de Yené. En attendant leur procès.

Après les accidents de la circulation enregistrés ces derniers temps sur la route nationale

L'ONG "Sens unique" en appelle à la responsabilité de tous

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LE énième accident de la circulation, mercredi dernier, entre un bus de l'Agence de transport Bitam Express et une moto, qui s'est produit dans le département de l'Okano et coûté la vie au motocycliste, vient une fois de plus poser le problème de l'insécurité sur nos routes. Ce nouveau drame a obligé l'Organisation non gouvernementale (ONG) "Sens unique" à exprimer son amertume par rapport à la recrudescence des accidents sur nos routes. Son président, Cédric Bassadila Moutendi, est monté au créneau, hier, au cours d'un point de presse, pour appeler « à la responsabilité de tous et attirer, une fois de plus, l'attention des autorités publiques chargées de la sécurité routière, quant à la



Photo : Abel Eyeghe

Le président de "Sens unique", Cédric Bassadila Moutendi, lors de son point-presse.

nécessité de mettre en œuvre toutes les mesures et dispositions légales pour prévenir ce genre de catastrophes qui, chaque jour, endeuillent des familles.» Et de s'indigner : « Comment comprendre qu'en l'espace de quelques mois, des accidents mortels se multiplient sur nos routes nationales, sans que cela ne fasse réagir officiellement les responsa-

bles de la sécurité routière". Rappelant que « le 22 décembre 2018, nous avons enregistré deux accidents à Kango qui se sont soldés par deux morts, et dans la zone de Bitam où une collision entre deux véhicules a fait 4 morts. Ces drames ont pourtant été relayés par les médias locaux. Mais encore une fois, cela n'a fait réagir aucun responsable de la sé-



Photo : DR

L'accident mortel qui s'est produit mercredi dans le département de l'Okano.

curité routière, dont le rôle est pourtant de prévenir ce genre de chose», indique M. Bassadila Moutendi. Le président de "Sens unique" assure pourtant que ce « genre de malheureuses situations peuvent être évitées si des mesures nécessaires sont prises. Mais, malheureusement, regrette M. Bassadila Moutendi, on constate que seuls

les discours priment et après, plus rien.» **PARTENARIAT.** Aussi, appelle-t-il chacun à la responsabilité. « Car cet énième drame sur notre route nationale nous interpelle tous et nous exhorte aux respects des règles de conduite en vigueur.» Aux agences de transport, Cédric Bassadila Moutendi demande non seulement

de veiller à l'état mécanique de leurs véhicules, mais aussi de sensibiliser leurs chauffeurs au respect du Code de la route et à la limitation de vitesse. Et, surtout, leur donner le temps de repos. « Vous avez, par exemple, des agences de transport dont les chauffeurs n'ont droit qu'à un seul jour de repos dans la semaine. Ce n'est pas du tout normal pour un chauffeur qui est appelé à parcourir des centaines de kilomètres avec des vies humaines», argumente-t-il.

Enfin, il souhaite l'implication de tous, afin de prévenir les accidents mortels de la route. Pour ce faire, il suggère la mise en place d'un véritable partenariat entre les autorités gabonaises, les associations des victimes de la route et des groupes médicaux capables de prendre directement en charge des victimes, pour leur suivi.

Faits d'ailleurs

France : Une quadragénaire retrouvée momifiée

Le corps sans vie d'une femme, âgée de 44 ans, a été retrouvé avec ses 2 caniches morts dans sa maison de Fleurance (France). C'est son fils qui, inquiet de ne plus avoir de nouvelles de sa mère souffrante depuis un mois et demi, a donné l'alerte. La défunte vivait seule dans cette petite maison isolée. Elle souffrait depuis longtemps d'une longue maladie. Les secours, arrivés sur

les lieux, n'ont pu que constater le décès. Sonia gisait sur son canapé dans un état momifié, ses deux caniches morts à ses côtés. Selon les premières constatations, la victime a succombé à une mort naturelle.

France : Une ado fait une chute mortelle dans son lycée

Au lycée Pasteur de Neuilly-sur-Seine (France), une élève, âgée de 15 ans, a fait une chute d'une quinzaine de mètres dans l'éta-

blissement. La victime a été retrouvée inanimée en bas de la cage d'escalier. Les secours ont tenté en vain de réanimer la victime mais ils n'ont pu que constater son décès. La police écarte la thèse criminelle, et envisage celle d'un accident ou d'un suicide. Une enquête est en cours.

États-Unis : Il tue son épouse pour une affaire d'héritage

Rod Covlin, 45 ans, comparait cette semaine devant un tribunal

aux Etats-Unis pour le meurtre de son épouse. Shele Danishefsky, 47 ans, avait été retrouvée morte en 2009 dans sa baignoire par ses 2 enfants. Le mari avait tenté de faire croire qu'elle s'était noyée. Mais l'autopsie avait révélé qu'elle avait été étranglée à mort. Se sentant menacé, Rod Covlin a alors décidé en 2012 de faire accuser sa propre fille, âgée de 9 ans au moment des faits. Pour ce faire, il a fabriqué une fausse lettre d'aveu prétendument écrite

sur smartphone par sa fille. Il a ensuite envoyé la lettre par mail aux tuteurs légaux de la jeune fille. Rod Covlin a assassiné son épouse car cette dernière voulait le déshériter en retirant son nom de son testament. La fortune de son ex-femme est estimée à 4,37 millions d'euros. La victime voulait également divorcer en raison des infidélités multiples de son ex-époux. La sentence sera connue le 14 janvier prochain.